

31 août 2018 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 31 août 2018

Politique belge de développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la politique belge de développement.

L'avant-projet vise à abroger entièrement et à remplacer la loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération belge au développement et à inscrire la politique belge de développement dans le nouveau paradigme international de développement, apparu ces dernières années.

L'avant-projet détermine les objectifs de la politique belge de développement et fixe les stratégies et les principes d'organisation pour atteindre ces objectifs. Il décrit également les différents partenariats que la politique belge de développement conclut.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>